



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Commune de Weyer

ARRETE N° 2017 DIV 018

## MODIFIANT LA LIMITE D'AGGLOMERATION

Le Maire de la commune de Weyer,

- VU : le code général des Collectivités locales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6,  
VU : le code de la route, notamment l'article R 411-2  
VU : l'instruction ministérielle sur la signalisation routière cinquième partie,  
VU : l'avis favorable à ce projet du Conseil Départemental du Bas-Rhin

**Considérant** qu'il convient, pour des raisons de sécurité et d'urbanisme, de modifier la limite de l'agglomération,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Dans la rue de la gare, sur la RD 107, la limite de l'agglomération est déplacée au PR 00+0505.

**ARTICLE 2 :** Sur ces voies ouvertes à la circulation publique, situées à l'intérieur de l'espace défini à l'alinéa précédent, la circulation, l'arrêt et le stationnement des usagers de la route sont soumis aux prescriptions prévues à l'intérieur des agglomérations, sous réserve de dispositions différentes.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière livre 1 cinquième partie, sera mise en place, entretenue et remplacée par la commune de Weyer.

**ARTICLE 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

**ARTICLE 5 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 6 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 7 :** Le Maire de la commune de Weyer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,
- Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Bas-Rhin (MRI/STTO/MRISEE/SER),
- Monsieur le Responsable de l'Unité de Gestion du Trafic du Conseil Départemental du Bas Rhin
- Monsieur le Chef de l'Unité Technique du Conseil Départemental de Sarre-Union,
- Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin
- Monsieur le Préfet du Département du Bas-Rhin
- Monsieur le Sous-Préfet de Saverne
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Drulingen
- Archive

Weyer le 15 mai 2017



Le Maire,  
Gaston STOCK